



## PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Préfecture  
Cabinet du Préfet

Agen, le 14 janvier 2014

# INVITATION PRESSE

**2 février : Journée mondiale des zones humides**

**Monsieur Denis CONUS**, Préfet de Lot-et-Garonne, vous convie à un point presse à l'occasion duquel il présentera les manifestations organisées dans le cadre de la journée mondiale des zones humides en Aquitaine, le :

**Mardi 21 janvier 2014 à 11h00**  
**Au Conseil Général de Lot-et-Garonne, à Agen**

en présence de **Bruno CASSETTE**, secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne,  
de **Raymond GIRARDI**, Président de la commission Agriculture, Forêt et Environnement du  
Conseil Général de Lot et Garonne,  
de **Marie-Claire DOMONT**, Directrice adjointe de la délégation régionale de l'Agence de l'Eau  
Adour-Garonne,  
et de **Vincent CADORET**, Chef de projet SAGE du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de  
la Garonne (SMEAG).

Pour la huitième année consécutive la Journée Mondiale des Zones Humides sera célébrée le 2 février en Aquitaine. Cette journée commémore l'anniversaire de la convention de Ramsar, engagement international pour la préservation et l'utilisation rationnelle des zones humides, signé en 1971 dans la localité iranienne de Ramsar.

Cette journée sera l'occasion d'informer et de sensibiliser le public à la valeur et à l'importance des « terres d'eau » et à leurs enjeux de préservation et de gestion.

Coordonnée en région par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, sous l'égide de la DREAL Aquitaine, la Journée Mondiale se traduira par de multiples animations sur le territoire aquitain grâce à la mobilisation des collectivités territoriales, associations, services de l'Etat et établissements publics, fédérations de pêche et de chasse, réserves naturelles nationales et régionales, parcs naturels régionaux, etc.

**Au total, une centaine de manifestations seront organisées autour du 2 février en Aquitaine.**

Les zones humides sont les seuls écosystèmes bénéficiant d'un traité international qui leur est spécifiquement consacré. Elles figurent en effet parmi les milieux naturels les plus riches et leur préservation constitue un véritable enjeu planétaire, environnemental, économique et social. A ce jour, 168 pays ont signé la Convention et inscrit 2170 zones humides d'importance internationale au titre de la Convention, soit environ 207 millions d'hectares. Depuis 2012, la France compte 42 sites labellisés, dont 2 en Aquitaine : le Marais d'Orx dans les Landes et le delta de la Leyre en Gironde.

### **Contacts Presse :**

*Marie-Claude BOUSQUIER, Chef du service interministériel de la communication*  
*Préfecture de Lot-et-Garonne, Tél : 06 73 56 75 50 - 05 53 77 61 82*  
*Véronique Délerly, attachée de presse du Conseil Général de Lot-et-Garonne*  
*vedelery@cg47.fr*

*Pour en savoir plus : Mathilde Mette, coordinatrice de la JMZH 2014 en Aquitaine*  
*Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine*

*6 rue des fossés, 47800 Allemans du Dropt*  
*05.53.64.00.51 / [jmzh2014@cen-aquitaine.fr](mailto:jmzh2014@cen-aquitaine.fr)*